



santé  
famille  
retraite  
services

Rencontres de l'APRIFEL  
24 novembre 2011

# Respect des Bonnes Pratiques Hygiéniques

Dr COSSET Yves  
Caisse Centrale de MSA

RISQUE = Danger x Exposition

**8. LE RESPECT DE LA REGLEMENTATION**



**1. LA TRACABILITE ET CONDITIONNALITE**



**2. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**



**7. BONNES PRATIQUES**



**LES ENJEUX DE L'APPLICATION**

**3. LA MAITRISE TECHNIQUE**



**6. L'OPTIMISATION DES STOCKS**



**5. L'EVOLUTION INTERNE DE L'ENTREPRISE**



**4. LA PROTECTION DE L'HOMME**



**EVALUER et PREVENIR**

# Décision de traiter

# Identifier le danger

# L'étiquette de sécurité

## L'étiquette de sécurité dit tout !

- ➔ Numéros d'urgence
- ➔ Numéro Phyt'attitude
- ➔ Nom de la substance active, sa concentration
- ➔ Symbole de danger
- ➔ Phrases de risques
- ➔ Délai de rentrée
- ➔ Conseils de prudence

**FONGICIDE**

Appel en cas d'urgence : 15 ou centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude (appel gratuit depuis un poste fixe). **N° Vert 0 800 887 887**

Numéro d'urgence xxx : **N° Vert 0 800**

26,2 g/l (7,8%) de Mét - 500 g/l (39%) de chlo  
Suspension concentrée  
Autorisation de vente n° 00000000

à la dose de 2 l/ha pour lutter contre le mildiou de la tomate, de l'oignon, de l'échalote, de l'ail et contre la cladosporiose du melon à la dose de 2,5 l/ha. Délai avant récolte : 3 jours - tomate - 14 jours (oignon, ail, échalote). A la dose de 0,2 l/ha contre les mildious des cultures florales diverses

**Xn - Nocif**

**R 36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.**  
**R 40 - Effet cancérigène suspecté - Preuves insuffisantes.**  
**R 43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.**

Délai de rentrée dans la parcelle : 48 heures.  
Conserver hors de la portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Porter un vêtement de protection approprié, des gants (de préférence en nitrile et un appareil de protection des yeux/du visage).  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**AQUA - Dangereux pour les organismes aquatiques.**  
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.  
SP11 - Ne pas polluer l'eau avec le produit et son emballage.  
Eviter le rejet dans l'environnement, consulter la fiche de donnée de sécurité.  
Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.


Ref. Cont. : 5 Litres

Renseignements techniques : **N° Indigo 0**

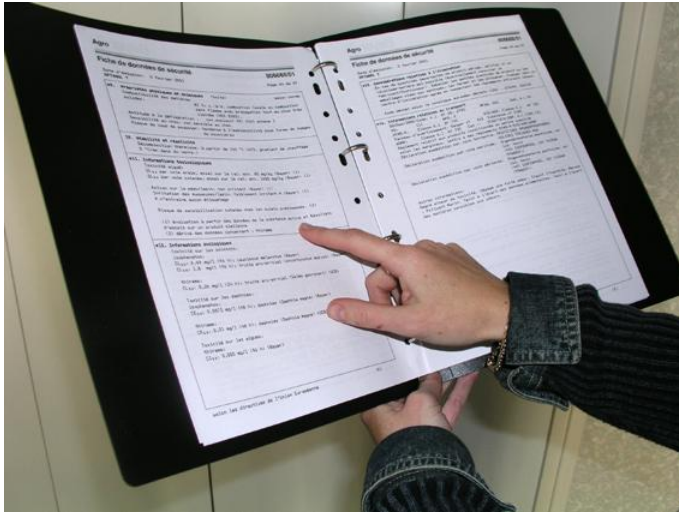
Fabriqué par :  
xxx  
adresse  
N° tel  
SITE INTERNET :  
www.xxx.orgnet

-10°C  
STOCKAGE  
MINI

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : www.quickfds.com  
En cas d'accident de transport : 06



### Le contenu des fiches de données de sécurité

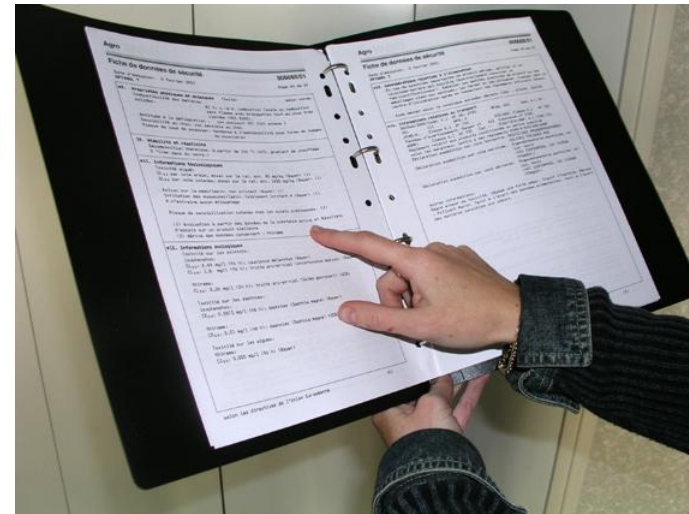


- 1 Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché
- 2 Informations sur les composants

- 3 Identification des dangers
- 4 Description des premiers secours à porter en cas d'urgence
- 5 Mesures de lutte contre l'incendie
- 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
- 7 Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation
- 8 Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

## Le contenu des fiches de données de sécurité

- 9 Propriétés physico-chimiques
- 10 Stabilité du produit et réactivité
- 11 **Informations toxicologiques**
- 12 Informations écotoxicologiques
- 13 Information sur les possibilités d'élimination des déchets
- 14 Informations relatives au transport



- 15 **Informations réglementaires**
- 16 **Autres informations pouvant contribuer à la sécurité ou à la santé des utilisateurs**

### Situations exposantes:

- ▶ préparation de la bouillie et remplissage du matériel de traitement
- ▶ traitement de la culture
- ▶ nettoyage du matériel et équipement de pulvérisation
- ▶ stockage des produits phytopharmaceutiques
- ▶ transport des produits phytopharmaceutiques
- ▶ Hors de ces situations, par manipulation d'objets souillés

### facteurs d'exposition:

- ▶ conditions climatiques (vent fort, température élevée, ensoleillement)
- ▶ incidents techniques
- ▶ non nettoyage du matériel et équipement souillés
- ▶ hygiène
- ▶ ....

**Ne pas fumer, ne pas boire,  
ne pas manger pendant les  
activités de traitement**

## Le traitement





- 1 réduire l'utilisation de produits phytosanitaires ou ne pas traiter
- 2 choisir le produit le moins dangereux

### Quand traiter ?

- **Après observation des cultures pour identifier :**
  - > les ravageurs et leurs stades de développement
  - > leurs quantités
  - > le stade de développement des cultures
- **Autres éléments d'informations :**
  - > les bulletins de santé du végétal
  - > l'étiquette des produits
  - > le cahier des charges
  - > les conditions climatiques...



**TRAITEMENT**

# Choix du mode d'application

### Entretien et préparation du matériel de pulvérisation

#### Avant de débuter la campagne de traitements

- Contrôle général du matériel (**état de la rampe, tuyauterie, buses,...**)
- Nettoyage des **filtres et des circuits**
- Contrôle de la boîte à outils
- Contrôle de remplissage de la cuve d'eau claire



### La protection collective

- Tracteur avec cabine (filtrée)



- Hottes d'aspiration (station de semences)



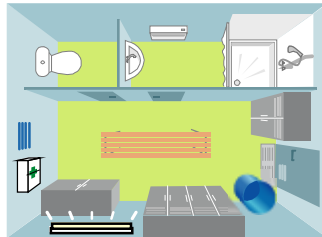
- Isolation des postes de travail contaminants



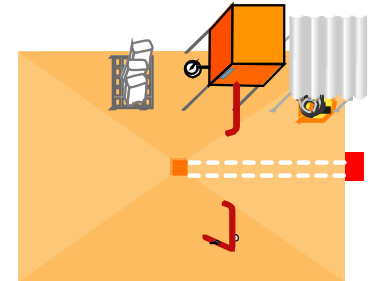
# **Organisation du chantier de Traitement Avant Pendant Après**

### La base phytosanitaire

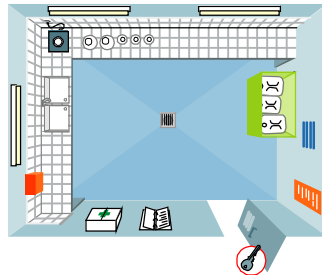
→ Un lieu de préparation des opérateurs



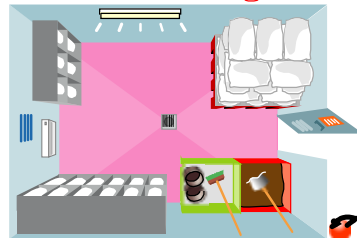
→ Une aire de remplissage du pulvérisateur et de lavage du matériel



→ Une aire de préparation du produit



→ Un local réservé au stockage des produits



→ Une aire de récupération et de traitement des déchets (systèmes de traitements des effluents, EPI souillés ...)





- **Les tâches exposantes**
- **La compétence et la formation au poste**
- **L'organisation dans l'aménagement des installations : la base phyto**
- **Le type de matériel, l'entretien et la préparation du matériel**
- **L'organisation du chantier**
  - Les travaux de co-activité et les interventions sur cultures traitées
  - Les conditions météorologiques
  - La gestion des incidents
- **Les équipements de protection collective et individuelle**

### L'exposition indirecte

Elle concerne les opérateurs n'effectuant pas le traitement :



→ Co-activité

→ Contact avec matériel ou EPI souillés

→ Rentrée





## **DELAIS DE RENTREE APRES TRAITEMENTS**

**Arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits  
phytosanitaires**

# Évaluer l'exposition pour prévenir les contaminations

## Protection individuelle

### Les E.P.I.

- Les EPI sont les **derniers moyens de protection** dont dispose l'opérateur pour limiter les risques de contamination

Les voies de pénétration dans l'organisme

yeux et muqueuses

respiratoire

digestive

cutanée



Opérateur équipé des protections

lunettes

masque

De type A2P3

combinaison  
Type 4 ou 3

gants  
En nitrile

bottes



# Après

- Respecter les règles d'enlèvement des EPI
- Se laver les mains
- Prendre une douche
- Armoire à double vestiaire

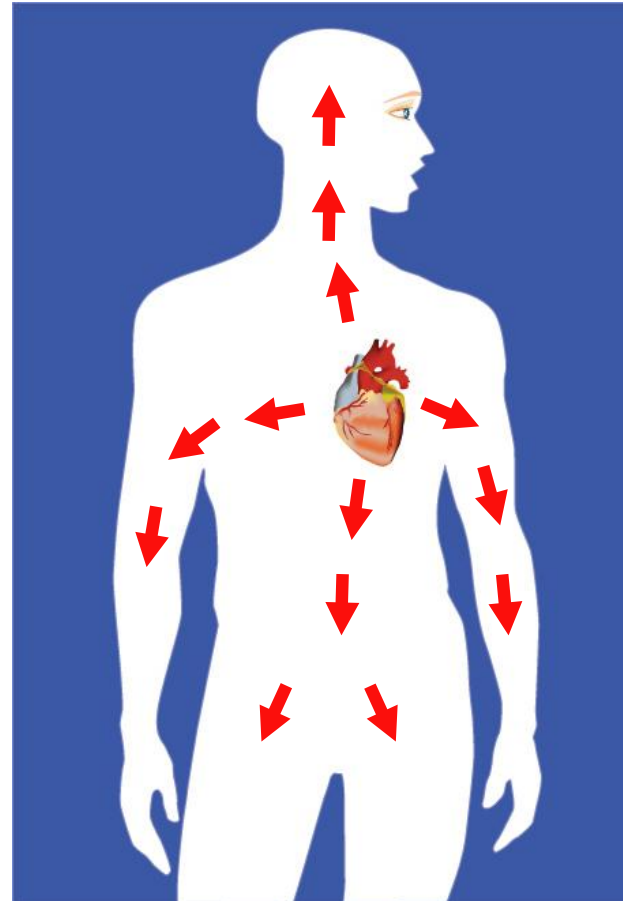


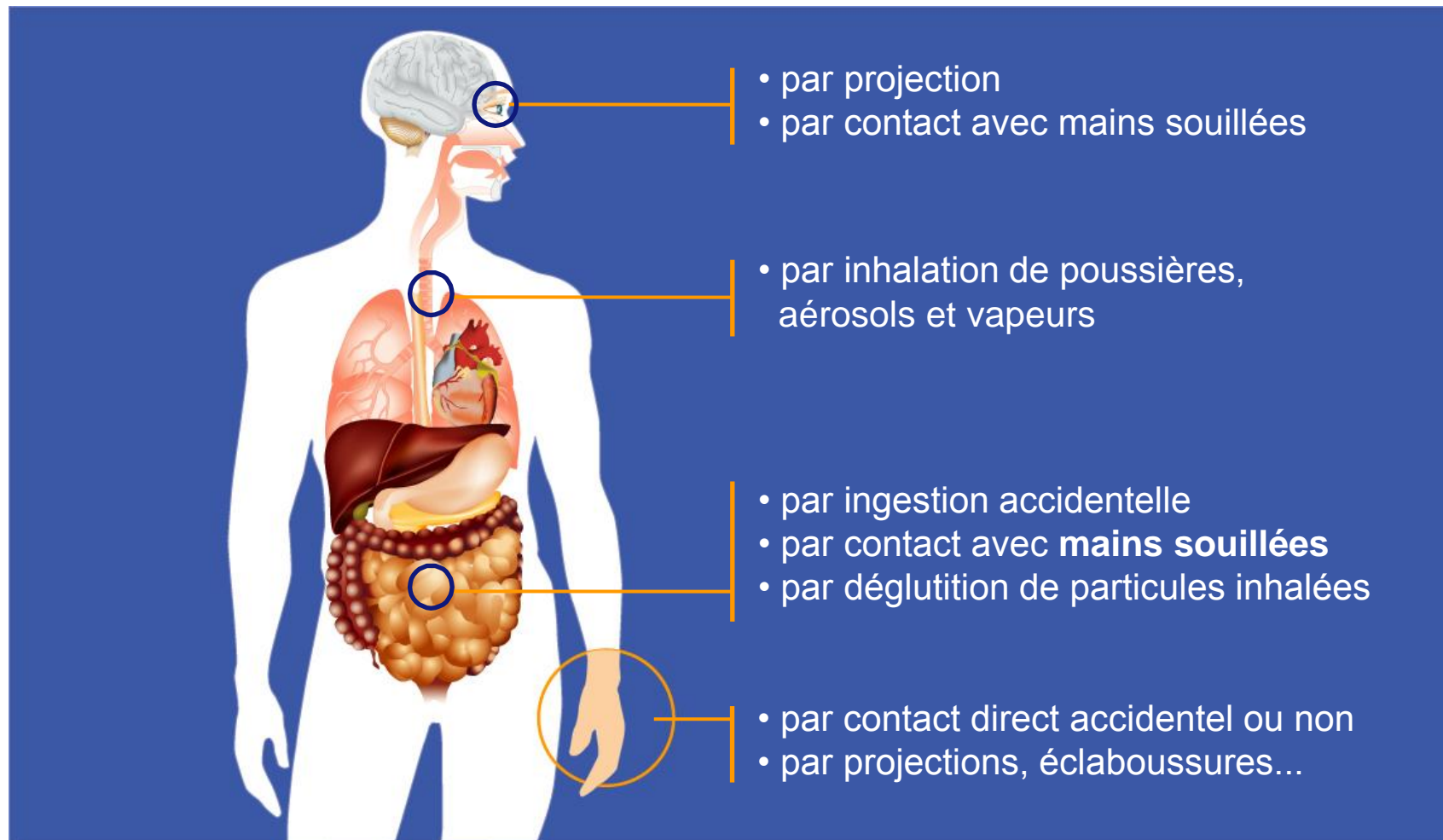
santé  
famille  
retraite  
services

# Réflexes en cas d'intoxication

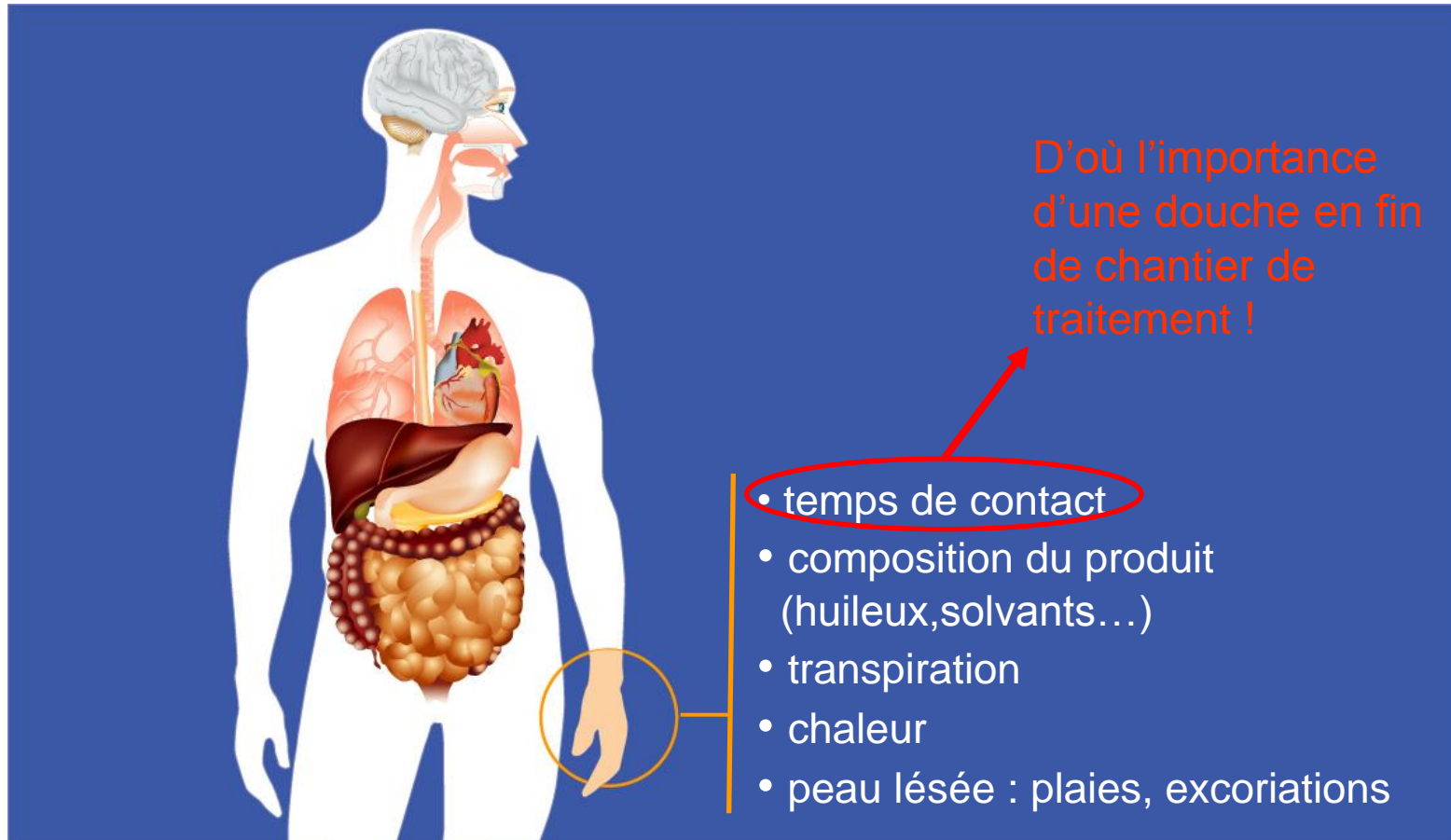
Quelque soit  
la voie de pénétration,  
les produits sont  
**transportés  
par le sang**

**Tous les organes  
peuvent donc être  
atteints**





### Les facteurs favorisant la pénétration cutanée



# Mesures en cas d'intoxication aigüe

## → En cas de contact avec les yeux, avec la peau



**Laver immédiatement**

et abondamment (pendant **15 mn**)

à l'eau et **consulter** un ophtalmologiste ou un médecin généraliste au moindre doute.



## → En cas d'ingestion ou d'inhalation accidentelle

- Contacter immédiatement un médecin et/ou le centre anti-poison

n°

**15**

**18**

**112**



## Gestes à ne pas faire en cas d'intoxication

- ne pas provoquer de VOMISSEMENTS (sauf pour les produits contenant du Paraquat...)



- ne faire absorber aucun liquide : lait, eau...



## Signaler auprès de Phyt'attitude

**Vous venez d'utiliser un produit phytosanitaire et vous souffrez de troubles divers : maux de tête, vomissements, irritation de la peau**

→ Consultez votre médecin traitant puis appelez ou consultez votre médecin du travail



→ Grâce à des centaines de témoignages comme le vôtre nous améliorons vos conditions de travail et préservons la santé du monde agricole.